

FICHE D'INFORMATION CONTRAT D'APPRENTISSAGE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Savoie

Mise à jour : FEVRIER 2017

MON ENTREPRISE PEUT-ELLE EMBAUCHER UN APPRENTI ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- A assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis
- A garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- A désigner **une personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage

QUI PEUT ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE ?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- Soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique professionnelle** (hors période de formation)
 - Soit de **3 ans de pratique professionnelle*** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)
- L'employeur atteste que le Maître d'Apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

QUI PEUT ETRE APPRENTI ?

- Toute personne **ayant entre 16 et 25 ans**
- Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et de plus de 25 ans (nous contacter)
- Pour **les étrangers** (hors communauté européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire

COMMENT CALCULER MON EFFECTIF ?

- Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif.
 - Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.
- Attention, le nombre de salarié indiqué est important. L'aide versée par la Région tient compte de cette information.**

QUELLES SONT LES FORMALITES ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

→ **Le déclarer à l'URSSAF au moyen de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** que nous vous établissons ou par internet : <https://www.due.urssaf.fr>

→ **Si votre apprenti est ressortissant** d'un état non membre de l'Union Européenne, s'assurer qu'il soit titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE.

→ **Faire passer une visite médicale à votre apprenti dans les deux mois** qui suivent l'embauche, dans un centre de Médecine du Travail :

- Une visite d'information et de prévention
- ou un examen médical d'aptitude pour les apprentis exposés aux activités mentionnées à l'article R.6224-23 du code du travail, ou les **apprentis mineurs** concernés par le régime de déclaration de dérogation « travaux dangereux / machines dangereuses ».

→ Si votre **apprenti(e) est mineur(e) et utilise des machines et/ou produits dangereux**, vous devez :

- Procéder à une **déclaration de dérogation auprès de l'Inspection de Travail**. Cette déclaration est faite pour les différents lieux de travail connus et elle est **valable pour 3 ans**.

- **Tenir à disposition** certaines informations relatives à la situation de l'apprenti(e) **en cas de contrôle de l'Inspection de Travail**

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

<https://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-sante-des-jeunes>

→ **Apprentis mineurs employés dans les secteurs :**

- **Boulangerie et Pâtisserie** : travail possible dès 4 heures du matin pour les apprentis ayant **16 ans révolus** avec une dérogation à demander auprès de l'Inspection du Travail.
- **Hôtellerie et Restauration** : travail possible jusqu'à 23h30 avec une dérogation à demander auprès de l'Inspection du Travail

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande.

Vous devez être en mesure de produire ces différents pièces lors d'un éventuel contrôle.

POUR VOUS ACCOMPAGNER...

Service Apprentissage CMA 74 : 28 Avenue de France – BP 2015 74011 Annecy Cedex
04 50 23 92 28
apprentissage@cma-74.fr

DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter, à adresser par courriel ou par courrier à :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie – 28 avenue de France 74011 ANNECY CEDEX
Renseignements service apprentissage : ☎ 04 50 23 92 28 – 04 50 23 92 38 - ✉ apprentissage@cma-74.fr

EMPLOYEUR

Dénomination :

Nom et Prénom du chef d'entreprise :

Adresse du lieu d'apprentissage :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Mobile :

Mail :@.....

Coordonnées de votre comptable :

Siret : |.....|

L'employeur est un ascendant de l'apprenti : Oui Non

Code APE : |.....| Organisme cotisations S.S. : URSSAF M.S.A.

Nombre de salariés (voir au dos : comment calculer mon effectif) : |.....|

Convention Collective :

N° d'identification Convention Collective (IDCC) :

Caisse Retraite complémentaire des salariés :



POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOTRE DOSSIER VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL

MAITRE D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- soit de **3 ans de pratique professionnelle*** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période formation)

Nom : Prénom : Né(e) le :

Souhaitez-vous indiquer un 2^{ème} Maître d'apprentissage ? Oui Non

Si oui, Nom : Prénom : Né(e) le :

*Nous consulter

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat : |.....| Date de fin de contrat : |.....| Durée : |...|an(s) Durée hebdo. de travail : |...| h/semaine

Diplôme préparé : Métier : Option :

Nom et adresse du CFA :

L'apprenti va-t-il utiliser des Machines Dangereuses ou effectuer des travaux dangereux : Oui Non

APPRENTI

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :@.....

N° de sécurité sociale :

Représentant légal pour le mineur : Père Mère Tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de l'apprenti) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mobile :

Mail :@.....

Le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage : Oui * Non

* si « Oui » : nous joindre une copie du dernier contrat et sa rupture éventuelle, si ces documents n'ont pas été traités par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie

Né(e) le : |.....| Département de naissance : |.....|

Lieu de naissance :

Sexe : F M Nationalité :

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non En cours

Dernière situation : Apprenti Scolaire

Salarié Demandeur d'emploi

Autre (à préciser) :

Dernière Classe fréquentée : 3^{ème} 2^{ème} 1^{ère} Terminale

Autre (à préciser) :

Dernier établissement scolaire fréquenté | Année de fin d'étude :

Collège Lycée général Lycée Pro. Autre (à préciser) :

Niveau du dernier diplôme obtenu : CAP B.P. Bac Pro Bac BTS

Autre (à préciser) :

Intitulé du dernier diplôme obtenu :

Intitulé et niveau du diplôme le plus élevé :

MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti précisées dans la « fiche d'information contrat d'apprentissage » établie par la CMA.

Afin de simplifier les formalités d'établissement du contrat, je souhaite que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat élabore ce contrat (incluant l'élaboration du contrat d'apprentissage, la déclaration préalable à l'embauche et le suivi juridique pendant l'exécution du contrat).

Aussi, je mandate la CMA 74 et je m'acquies de la somme de **40€** :

Date : |.....|

Si vous choisissez de ne pas avoir recours à notre accompagnement, vous devez procéder vous-même à l'élaboration de votre contrat, recueillir le visa du CFA et le déposer avec toutes les pièces justificatives auprès du service enregistrement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie. Dans ce cas, il n'est pas utile de nous retourner cette fiche.

Signature du chef
d'entreprise et
Cachet de l'entreprise